

## CONVOCATIONS

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### VERGNET S.A.

Société anonyme au capital de 12.103.594,10 €.  
Siège social : 1 rue des Châtaigniers - 45140 Ormes.  
348 134 040 R.C.S. ORLEANS.

#### AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le 29 novembre 2012 à 15 heures au siège social, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

##### A caractère extraordinaire :

- Suppression des droits de vote double – Modification corrélative des statuts ;
- Changement du mode d'administration et de direction de la Société par adoption de la formule à Directoire et Conseil de Surveillance ;
- Adoption du texte des nouveaux statuts ;
- Transfert au Directoire des délégations et autorisations consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration ;
- Réduction de capital motivée par des pertes d'un montant de 8.379.411,30 € par voie de diminution de la valeur nominale des actions – Modification corrélative des statuts ;
- Autorisation de la signature d'un avenant au Contrat d'émission des 7.200.000 obligations convertibles émises en 2011 au profit du Fonds Stratégique d'Investissement et de Nass&Wind (ci-après les « OC 2011 ») afin de permettre leur remboursement anticipé à tout moment ;
- Augmentation de capital en numéraire d'un montant de 1.905.234,40 € avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes dénommées ;
- Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux 3.440.007 actions nouvelles émises au profit du Fonds Stratégique d'Investissement ;
- Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux 1.323.079 actions nouvelles émises au profit de Nass&Wind ;
- Émission de 14.289.258 obligations convertibles en actions nouvelles de la Société, (ci-après les « OC1 »), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes dénommées ;
- Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux 10.320.020 OC1 émises au profit du Fonds Stratégique d'Investissement ;
- Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux 3.969.238 OC1 émises au profit de Nass&Wind ;
- Émission de 12.500.000 obligations convertibles en actions nouvelles de la Société, (ci-après les « OC2 »), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes dénommées ;
- Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux 300.000 OC2 émises au profit de Monsieur Marc Vergnet ;
- Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux 11.450.000 OC2 émises au profit du Fonds Stratégique d'Investissement ;
- Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux 750.000 OC2 émises au profit de Nass&Wind ;
- Délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail ;

##### A caractère ordinaire :

- Nomination du Fonds Stratégique d'Investissement en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Nomination de Monsieur Denis Francillard en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Nomination de Madame Émilie Brunet en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Nomination de Nass&Wind en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Nomination de Monsieur Peter Nass en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Nomination de Monsieur Bernard Fontaine en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Nomination de Monsieur Gilles David en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Nomination de Monsieur Oliver Barreau en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Nomination de Monsieur Nicolas Hontebeyrie en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance,
- Pouvoirs pour les formalités.

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Seuls pourront participer à l'Assemblée Générale, les actionnaires justifiant de l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 26 novembre 2012 à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité. Pour pouvoir participer à l'assemblée, cette attestation de participation doit être transmise à VERGNET SA - Mme Mousset – 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes en vue d'obtenir une carte d'admission ou présentée le jour de l'assemblée par l'actionnaire qui n'a pas reçu sa carte d'admission.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a) Donner une procuration à un autre actionnaire, son conjoint ou partenaire avec lequel il a conclu un PACS ;
- b) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ;
- c) Voter par correspondance.

Les actionnaires peuvent demander par écrit à VERGNET SA- Mme Mousset – 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes de leur adresser le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation. Le formulaire de vote par correspondance devra être reçu par les services de VERGNET SA- Mme Mousset – 1, rue des Châtaigniers, 45140 Ormes au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'assemblée conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce sont mis à disposition au siège social et mis en ligne sur le site internet de la société ([www.vergnet.com](http://www.vergnet.com)).

Jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le 23 novembre 2012, tout actionnaire pourra adresser au Président du Conseil d'administration de la société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R. 225-84 du Code de commerce. Ces questions écrites devront être envoyées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social à l'attention de Madame Mousset ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante [c.mousset@vergnet.fr](mailto:c.mousset@vergnet.fr) ou par fax au +33(0)2 38 52 35 83. Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

*Le conseil d'administration*

**1206362**